



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécheresse

Question écrite n° 59136

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur la sécheresse qui frappe le département de la Lozère. Il désire connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de soutenir les agriculteurs particulièrement concernés.

Texte de la réponse

Les productions fourragères, et en particulier les prairies, ont été affectées par la sécheresse qui a sévi pendant l'été 2009. Concernant la Lozère, le préfet sollicité par les organisations professionnelles agricoles à la fin du mois d'août a diligenté des missions d'enquête qui se sont rendues sur le terrain à plusieurs reprises. Au titre des calamités agricoles, le préfet va établir un dossier de demande de reconnaissance qu'il va adresser au ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche. Le rapport du préfet précisera les taux de pertes et les zones pour lesquels il demande la reconnaissance. Ce dossier fera l'objet d'un examen par le Comité national de l'assurance en agriculture, qui se réunira le 10 décembre 2009. Au vu de l'avis émis par ce comité, le ministre chargé de l'agriculture reconnaîtra ou non le caractère de calamité agricole aux pertes sur prairies, ce qui permettra dans la première hypothèse l'indemnisation des éleveurs concernés par le Fonds national de garantie des calamités agricoles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59136

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8906

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10834